

Commission Charbonneau

Que faire si des enquêteurs veulent vous rencontrer à titre de témoins potentiels ?

Le 5 octobre, 2012 - Comme vous le savez déjà, des enquêteurs de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction peuvent, dans le cadre de leurs travaux, rencontrer des employés de la Ville à titre de témoins potentiels.

Bien que nous n'ayons reçu aucune indication nous permettant de croire que nos membres pourraient être ou auraient été contactés par les enquêteurs de la commission, nous tenons à vous rappeler que certaines options s'offrent à vous si une telle rencontre s'avérait nécessaire.

Être convoqué par les enquêteurs de la commission peut, pour certains, être intimidant. Toutefois, sachez qu'il est possible de se faire accompagner. Comme le mentionnait le communiqué provenant du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière du 28 septembre dernier, l'employeur vous offre, si désiré, l'assistance de Me Paule Biron, avocate, chef d'équipe à la Direction des affaires civiles-responsabilité. Vous pourriez également, si vous le désirez, opter pour être assisté, à vos frais, par un avocat de votre choix.

Peu importe l'option choisie, l'important est que vous vous sentiez en confiance et à l'aise pour répondre aux questions des enquêteurs, car tout comme pour la Ville, le SPPMM, considère qu'il est dans l'intérêt de ses membres que la lumière soit faite sur les possibles activités de collusion et de corruption dans l'octroi et la gestion de contrats publics dans l'industrie de la construction.